Mulhouse Alsace Agglomération

Allocations Familiales
Caf du Haut-Rhin

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

RENFORCER LA COORDINATION DES SERVICES AUX FAMILLES

2022 - 2026

m2A.fr

EN PARTENARIAT AVEC :

AVEC LA PARTICIPATION DE :

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Il y a quelques mois, nous avons entrepris une démarche de co-construction de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui nous permet d'affirmer notre volonté de répondre de manière innovante aux besoins des habitants de notre territoire sur des champs aussi fondamentaux que ceux de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Animation de la Vie Sociale.

C'est dans cet esprit de totale et transparente coopération que nous avons, avec toutes les communes et tous les partenaires de notre agglomération, réalisé un état des lieux, écouté attentivement les expressions des acteurs de la vie sociale et préparé les orientations pour l'avenir de notre territoire.

Il nous a donc paru tout naturel de rédiger ensemble ce message de remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré autour de ce projet avec bienveillance et beaucoup d'engagement, montrant ainsi une volonté de travailler autrement pour obtenir de meilleurs résultats.

Nous espérons une totale réussite de cette convention afin d'apporter une plus-value et du développement à la vie de notre territoire en redynamisant la vie des quartiers, en encourageant les initiatives d'animation et l'implication des habitants, en accompagnant les familles dans leur vie quotidienne sur tous les âges de la vie, etc...

Merci aux très nombreux acteurs locaux qui ont accepté de travailler à nos côtés, qui ont partagé leur connaissance du territoire, qui ont exprimé les besoins quotidiens de nos concitoyens et des familles, et qui nous aideront à construire les projets innovants de demain.

Luc Chervy
Président du conseil
d'administration de la Caisse
d'allocations familiales du Haut-Rhin

Josiane Mehlen
Vice-Présidente m2A
en charge de l'Accompagnement
des Familles et du Périscolaire

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DU PROJET 6

Principe et méthodologie 6

Etapes d'élaboration du projet 7

II. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC 8

Une multitude de politiques publiques sur le territoire 8

Un tissu d'acteurs et des spécificités territoriales variés 9

Quelques chiffres clés 10

Eléments de synthèse sur la configuration des dispositifs 11

Besoins exprimés dans les enquêtes auprès des acteurs sociaux 12

Besoins exprimés dans les enquêtes auprès des familles 12

Besoins exprimés dans les enquêtes auprès des jeunes 13

Principaux enjeux identifiés lors des groupes de travail 14

III. AXE 1 : AMÉLIORER LA COORDINATION ET LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE 15

Améliorer la coordination entre les acteurs de l'accompagnement aux familles 15

Renforcer la concertation et le lien avec les familles 16

IV. AXE 2 : RENFORCER LA QUALITÉ D'OFFRE DE SERVICES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC 17

Repenser les métiers de l'accompagnement aux familles comme une trajectoire professionnelle. 17

Renforcer l'accès aux services d'accueil 18

Développer les compétences des professionnels 18

V. AXE 3 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DU TERRITOIRE ET FAVORISER L'INCLUSION ET L'ACCÈS AUX DROITS 19

Favoriser l'inclusion des publics spécifiques 19

Lutter contre la précarité 20

Actions transversales 21

VI. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 22

REMERCIEMENTS 23

ANNEXES 24

I. PRÉSENTATION DU PROJET

PRINCIPE ET MÉTHODOLOGIE

Principe de la démarche :

La convention territoriale globale m2A est un projet de développement social établi entre l'agglomération et la Caf. Il a pour objectif de renforcer la coordination des actions de l'accompagnement aux familles pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion, l'accès aux droits... afin d'améliorer les services aux habitants.

Méthodologie d'élaboration :

Elle est basée sur un diagnostic de territoire global :

- Un diagnostic sociodémographique réalisé en partenariat avec l'Afut : Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (cf diagnostic territorial m2A),
- Des enquêtes qualitatives à destination des familles, des acteurs sociaux et des jeunes (cf résultats d'enquêtes),
- Des groupes de travail avec des professionnels de l'accompagnement aux familles,
- Des comités de concertation avec les élus et les directeurs généraux des services des communes et de l'agglomération.

Suite à cette démarche de diagnostic, les enjeux identifiés sont déclinés en axes d'orientations, puis formalisés sous forme de fiches actions mettant en évidence :

- Les objectifs des actions,
- La description de leur mise en œuvre,
- Les moyens mobilisés et les partenaires associés,
- Les critères d'évaluation.

ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PROJET

DE MARS À OCTOBRE 2023

Diagnostic
Données froides Afut et Caf 68
+ enquêtes auprès des acteurs
et des habitants

↓

DE SEPTEMBRE 2023 À MARS 2024

Élaboration du plan d'actions
Comités Techniques, Comités
de Pilotage, Groupes de travail

↓

AVRIL 2024

Validation du diagnostic
et du plan d'actions de la CTG
Comité de Pilotage

↓

2024 À 2026

Mise en oeuvre
du plan d'actions de la CTG
Équipes opérationnelles

II. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

UNE MULTITUDE DE POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE

- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- Plan Départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDLHPD)
- Contrat de ville
- Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)
- Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Enquête Ménages-Déplacements (EMD)-2024/2025
- Logement d'abord – Service Public de la Rue au Logement (SPRULO)
- Projet de territoire m2A : Vision 2030
- Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'information du demandeur (PGDID)
- ...

UN TISSU D'ACTEURS ET DES SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES VARIÉS

De nombreux acteurs sociaux :

- Dans divers champs de l'accompagnement aux habitants.
- Répartis inégalement sur le territoire.

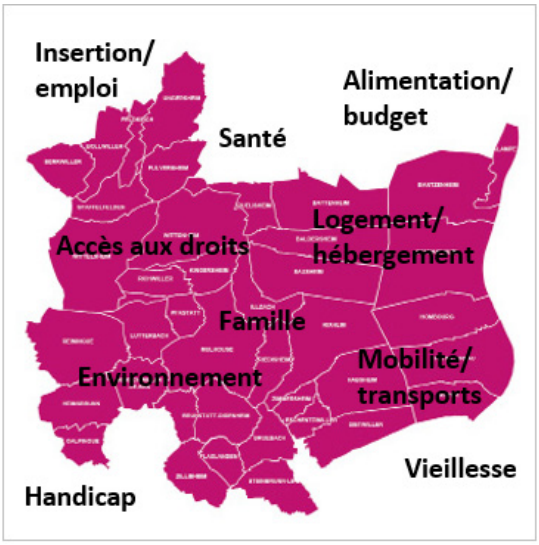

4 niveaux territoriaux dans m2A :

- Cœur d'agglomération
- Villes noyaux
- Bourgs relais
- Villages

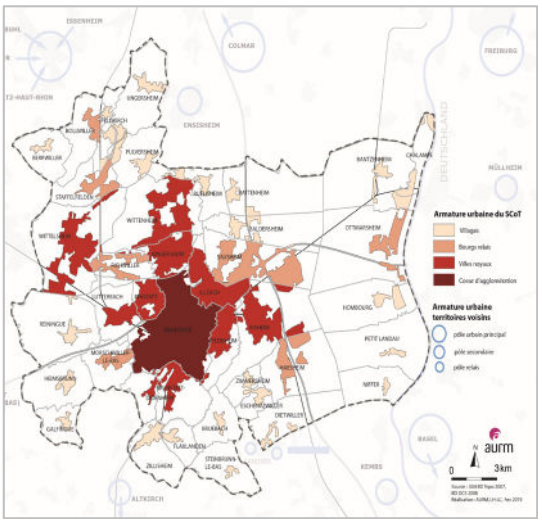

7 quartiers prioritaires (QPV) :

- Bourtzwiller (Mulhouse)
- Brustlein (Mulhouse)
- Coteaux (Mulhouse)
- Fonderie (Mulhouse)
- Péricentre (Mulhouse)
- Drouot (Mulhouse) / Jonquilles (Illzach)
- Markstein (Wittenheim)

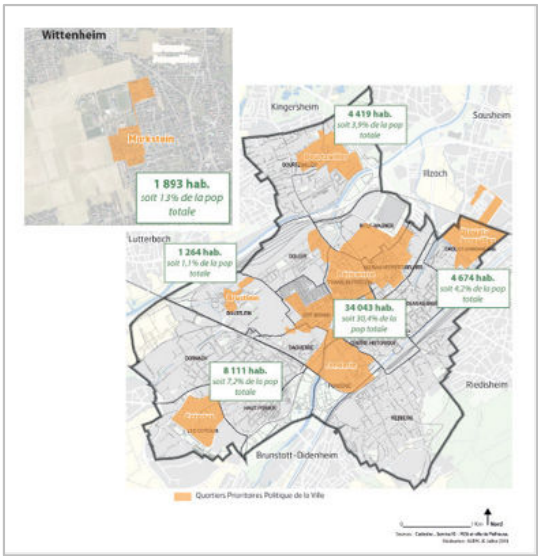

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

SOCIO-DÉMOGRAPHIE

273 767 habitants en 2020 dans m2A dont **108 038** habitants à Mulhouse.

67 238 enfants de moins de 20 ans dans l'agglomération, ce qui représente **24 %** de la population de m2A.

REVENUS ET RESSOURCES

140 929 personnes couvertes par une prestation de la Caf en 2019 dans m2A.

33 % de taux de pauvreté à Mulhouse.
19 % dans m2A.

EMPLOI ET FORMATION

32 % de taux de chômage des 15-24 ans en 2019 dans m2A et **27,2 %** en France.
14,8 % de taux de chômage des 55-64 ans en 2019 dans m2A et **11 %** en France.

25,2 % de 15 à 29 ans ni en emploi, ni en formation en 2021, à Mulhouse.
19,6 % dans m2A.
12,8 % en France.

OFFRE DE SERVICES PETITE ENFANCE

53 multi-accueils/crèches/micro crèches
1816 places 0 à 3 ans.
4 jardins d'enfants : **207 places.**
1 crèche familiale : **24 places.**

894 assistants maternels dans m2A.
3 021 places auprès d'assistants maternels dans m2A.
4 MAM.

OFFRE DE SERVICES ENFANCE/PARENTALITÉ

102 accueils de loisirs périscolaires :
34 en gestion déléguée et 42 sur Mulhouse
11 821 enfants inscrits
8 249 places en périscolaire en 2022.

15 LAEP dans m2A dont **8** à Mulhouse
45 actions du Réseau Parents 68
23 CLAS dont 10 à Mulhouse
2 services de médiation familiale.

ELÉMENTS DE SYNTHÈSE SUR LA CONFIGURATION DES DISPOSITIFS

Une couverture inégale et une méconnaissance des dispositifs

- De nombreux dispositifs répartis inégalement sur le territoire mais un taux de couverture faible pour l'offre de garde.
- Un manque de connaissance, de transversalité entre les acteurs et de relai notamment vers le privé.
- Des problématiques différentes selon les communes.

Une crise structurelle des métiers de l'intervention sociale

- Des difficultés de recrutement dans les métiers de l'enfance et de l'action sociale en inadéquation avec un fort taux de chômage, notamment chez les jeunes, également sans formation.
- Des conditions de travail peu attractives et insécurisantes (temps partiels et segmentés).
- Des situations familiales de plus en plus complexes, nécessitant l'évolution et la formation des professionnels pour une prise en charge spécifique.

Des difficultés d'accès à certains dispositifs

- Une généralisation des démarches numériques constituant un frein pour certains publics (précaires, allophones, seniors...).
- Une lourdeur administrative et des délais de traitement inadaptés aux besoins des familles.
- Un manque d'accessibilité à certains dispositifs éloignés des petites communes rurales.
- Une difficulté pour l'inclusion de certains publics spécifiques ou porteurs de handicap, faute d'équipements et de protocoles d'accueil adaptés.

BESOINS EXPRIMÉS DANS LES ENQUÊTES AUPRÈS DES ACTEURS SOCIAUX

120 RÉPONDANTS

Equipements :

Adapter les locaux :
- A la prise en charge des publics spécifiques.
- A l'accompagnement des usagers dans les démarches numériques.
- Au respect de l'environnement.

Transversalité :

- Renforcer la visibilité et la transversalité entre les différents acteurs de l'accompagnement aux familles.
- Développer les compétences des professionnels en réponse aux évolutions sociales.

Financements :

- Renforcer le subventionnement des actions en réponse aux besoins des usagers.

BESOINS EXPRIMÉS DANS LES ENQUÊTES AUPRÈS DES FAMILLES

1 888 RÉPONDANTS

Offre de garde :

- Développer l'offre de garde, en particulier pour l'accueil périscolaire.
- Augmenter l'amplitude horaire des services périscolaires et pendant les vacances scolaires.
- Assurer un service minimum lors des grèves.

Qualité d'accueil :

- Tenir compte des besoins spécifiques pour l'accueil inclusif.
- Améliorer la qualité et la diversification des aliments.
- Renforcer la qualité d'accueil au sein des structures.

Accessibilité :

- Adapter les tarifs pour les familles les plus modestes.
- Faciliter le mode de paiement pour le périscolaire.
- Assurer une meilleure coordination entre les communes pour faciliter l'accès à l'offre de garde.

BESOINS EXPRIMÉS DANS LES ENQUÊTES AUPRÈS DES JEUNES

433 RÉPONDANTS

Sécurité :

- Renforcer la sécurité routière notamment par l'aménagement de pistes cyclables sécurisées.
- Sensibiliser au respect entre les habitants.

Equipements :

- Créer des espaces de rencontres sécurisés et surveillés le soir.
- Varier les équipements et les activités sportives : terrains / parcours sportifs, skate-parks, tables de ping-pong, Street Workout.
- Aménager des espaces verts.

Transport et accessibilité :

- Réduire les tarifs d'abonnement / assurer la gratuité des transports.

Culture et loisirs :

- Développer les cartes de réduction / la gratuité pour l'accès aux cinémas, concerts, spectacles, activités artistiques.
- Augmenter l'amplitude horaire des magasins le soir.
- Déployer des foyers jeunes, des clubs et des activités culturelles adaptées aux adolescents.

Aménagements scolaires :

- Diminuer le volume des heures de cours au collège/augmenter les activités sportives et artistiques au collège.
- Créer un centre de soutien scolaire et d'accompagnement à l'emploi des jeunes.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS LORS DES GROUPES DE TRAVAIL

Coordonner l'ensemble des dispositifs d'accompagnement aux familles pour :

- L'identification des dispositifs du territoire.
- La concertation et la cohérence entre les différents acteurs.
- L'orientation des familles.

Optimiser la qualité d'offre d'accueil en cohérence avec l'évolution des enjeux sociaux :

- En valorisant les métiers de l'action sociale par une trajectoire professionnelle attractive et évolutive.
- En développant les compétences des acteurs grâce à des formations adaptées aux nouvelles problématiques sociétales.
- Grâce à une agilité administrative permettant de faciliter les démarches et de réduire les délais de prise en charge des besoins des familles.

Développer les moyens en faveur de l'inclusion et de l'accès aux droits par :

- Un déploiement des moyens d'accompagnement au numérique (dotation, prévention, accompagnement).
- Un focus sur l'inclusion des publics spécifiques dans les services d'accompagnement aux familles.
- Une politique de proximité pour faciliter l'accès aux services du territoire.

III. AXE 1 : AMÉLIORER LA COORDINATION ET LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AMÉLIORER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT AUX FAMILLES

FA 1.1 : Structurer les coopérations de petite enfance, enfance et jeunesse

- Identifier et structurer l'offre existante pour chaque tranche d'âge.
- Renforcer la concertation entre les villes et l'agglomération afin de clarifier l'organisation et d'ajuster les orientations.
- Définir des modalités d'intervention partagées sur les territoires favorisant la notion de parcours pour la qualité d'accueil, l'évaluation des besoins, les réponses en termes d'accompagnement.
- Soutenir et faire émerger les projets pour maintenir et développer l'offre existante et en améliorer le maillage.
- Mutualiser et optimiser les moyens pour assurer une continuité des services et en renforcer la qualité grâce à un partage des ressources.
- Partager des enjeux communs pour apporter une réponse concertée aux besoins des habitants.

FA 1.2 : Coordonner les actions de parentalité à l'échelle de m2A

- Identifier l'ensemble des actions et services d'aide à la parentalité par la réalisation d'un diagnostic.
- Coordonner et animer le réseau des acteurs de la parentalité.
- Pérenniser les actions existantes et en promouvoir de nouvelles.
- Harmoniser le financement de l'ensemble des LAEP du territoire.
- Poursuivre le partenariat avec le Réseau Parents 68 pour soutenir le financement annuel des actions.
- Contribuer à la promotion des dispositifs de soutien à la parentalité au sein des équipements Petite Enfance et Enfance en gestion directe ou en gestion déléguée.

FA.1.3 : Renforcer l'accompagnement en direction des familles

- Articuler et déployer les actions de soutien et d'information en direction des familles.
- Aller à la rencontre des parents au sein des structures d'accueil en organisant des temps d'échanges et de convivialité entre parents, enfants et professionnels.
- Promouvoir les services existants et orienter les parents pour apporter une réponse adaptée aux besoins identifiés.
- S'appuyer sur les réseaux de parents existants et encourager les initiatives participatives.

FA 1.4 : Faciliter l'accès aux infrastructures culturelles, sportives et de loisirs :

- Recourir à des approches innovantes pour ramener le public dans les infrastructures.
- Définir d'un parcours afin de sensibiliser et attirer les familles.
- Encourager la pair-aidance pour accompagner les utilisateurs éloignés des équipements.
- Etablir des partenariats privilégiés entre les structures d'accueil porteuses de projets et les lieux culturels.
- Proposer des séances d'initiation ou de découverte pour inciter les foyers les plus modestes à allers dans les lieux culturels.
- Déployer l'accès aux équipements sportifs pour inciter les jeunes à la pratique sportive.

FA 1.5 : Accompagner et soutenir les centres socioculturels autour des nouveaux enjeux sociétaux

- Changer l'image des centres socioculturels pour favoriser la mixité sociale.
- Redynamiser l'animation de la vie sociale et attirer les publics en renforçant « l'aller-vers » grâce à la formalisation de méthodes partagées et innovantes.
- Soutenir et faire émerger les projets de démocratie participative en impliquant les habitants dans la gouvernance des projets et en les associant dans les instances.

FA 1.6 : Déployer l'offre liée à l'animation de la vie sociale

- Renforcer le maillage territorial.
- Identifier et soutenir les projets des futures structures d'AVS et les associations potentiellement porteuses d'Espaces de vie sociale.
- Promouvoir les dispositifs dans les zones dépourvues auprès des acteurs du territoire (élus, habitants, responsables associatifs).
- Définir un protocole d'identification et de déploiement des projets associant les communes et le Chargé de Coopération pour le développement des initiatives d'Animation de la Vie Sociale.
- Encourager le pouvoir d'agir des habitants ainsi que le lien social sur le territoire via le déploiement des EVS.
- Soutenir les associations autour de la gouvernance, de la réglementation et de l'aspect juridique.

IV. AXE 2 : RENFORCER LA QUALITÉ D'OFFRE DE SERVICES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

REPENSER LES MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT AUX FAMILLES COMME UNE TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE

FA 2.1 : Valoriser les métiers de l'enfance et du social

- Redonner de l'attractivité aux métiers de l'enfance et identifier les besoins en ressources humaines et pour la qualité de vie au travail.

- Assurer une communication et une approche managériale adaptées à l'évolution du rapport au travail.
- Adapter le volume et le découpage du temps de travail en adéquation avec les besoins du public et des acteurs.
- Permettre aux agents qui souhaitent développer leur temps de travail, d'intervenir sur l'ensemble des temps d'accueil (périscolaire/ extrascolaire) grâce à un état des lieux des besoins en ressources humaines.

- Mutualiser les personnels scolaires, périscolaires et extrascolaires grâce à une coopération avec les communes et l'Education Nationale.
- Aider les personnels précaires à accéder à certaines prestations (accès aux HLM, crèches AVIP, chèques ATL déployés aux dispositifs de garde, périscolaires).
- Optimiser le recrutement des personnels grâce aux partenaires à vocation d'insertion professionnelle.

- Créer un parcours d'accompagnement pour les profils éloignés des métiers de l'enfance ou du monde du travail (dans le QPV), grâce à une prise en charge globale (information, formation, recrutement).

RENFORCER L'ACCÈS AUX SERVICES D'ACCUEIL

FA 2.2 : Identifier et développer les modes de garde : proposer des solutions innovantes et alternatives adaptées aux besoins des territoires ciblés

- Structurer l'offre de garde.
- Identifier les besoins des familles.
- Sécuriser et déployer les équipements en accompagnant les porteurs de projets (groupes d'information et de travail permettant de trouver les solutions, et d'identifier les financements possibles (tour de tables des financeurs).
- Être en veille active auprès des structures du territoire pour anticiper leurs difficultés éventuelles.
- Anticiper les évolutions urbaines (ANRU, Grand AFSCO) ou sociales (baisse du nombre d'assistantes maternelles, taux d'activité des ménages, projets de la loi sur le congé parental...) pour répondre aux variations des besoins.
- Mobiliser les entreprises locales pour le financement de places.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS

FA 2.3 : Elaborer un plan de formation en réponse à l'évolution des problématiques sociales

- Réinterroger et renouveler l'offre de formation pour la détection et l'accompagnement aux problématiques actuelles (inclusion, illectronisme, cyberharcèlement, violences...).
- Organiser des échanges de pratiques et des formations qui s'appuient sur des professionnels et bénévoles experts grâce au principe de la pair-aidance.
- Créer un centre de ressources pour accueillir les formations et constituer des outils de pratiques professionnelles (malles pédagogiques).

V. AXE 3 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DU TERRITOIRE ET FAVORISER L'INCLUSION ET L'ACCÈS AUX DROITS

FAVORISER L'INCLUSION DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

FA 3.1 : Consolider la démarche d'accueil inclusif par la concertation et le renforcement des équipes

- Répondre à l'accroissement des situations d'enfants présentant un handicap ou pouvant prétendre à intégrer un processus de diagnostic.
- Prévenir certaines difficultés liées à des problématiques familiales, sociales ou environnementales.
- Anticiper et mettre en adéquation les moyens pour l'aménagement des locaux et le renforcement des équipes (notamment pour l'ouverture de classes ULIS).
- Associer et mobiliser l'Education nationale dans un parcours partagé entre les établissements scolaires, le périscolaire et l'extrascolaire.
- Organiser un plan de formation au repérage et à la prise en charge des publics spécifiques (échanges de pratiques avec des professionnels ressources grâce à la pair-aidance).
- S'appuyer sur les modèles de formations existantes (exemple : formations organisées par le CNFPT pour les ATSEM et sensibilisation des assistantes maternelles via le RPE, méthodologie Sinclair).

FA 3.2 : Développer l'accès aux services numériques

- Identifier les besoins en couverture.
- Promouvoir les espaces France Services et les bornes numériques dans les zones non pourvues.
- Doter les publics les plus précaires en matériel numérique (via les CCAS ou autres services sociaux afin de cibler la famille dans une démarche d'accompagnement global).

FA 3.3 : Accompagner et sensibiliser les usagers à l'utilisation du numérique

- Assurer une transition douce par la diversification des outils de communication et de démarches à l'attention des familles.
- Identifier les publics concernés par l'illectronisme pour adapter l'accompagnement aux besoins des habitants (allophones, séniors...).
- Renforcer ou former les médiateurs numériques.
- S'appuyer sur les associations et bénévoles existants (exemple : Emmaus connect, Armée du salut...).
- Former les acteurs à détecter et accompagner les publics utilisateurs notamment dans les services des mairies afin d'assurer un relais de l'information sur les territoires.
- Former les utilisateurs et les sensibiliser aux enjeux et aux dangers du numérique grâce à des actions de prévention au cyberharcèlement telles que les promeneurs du net et l'aventure citoyenne.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

FA 3.4 : Renforcer le partenariat entre les différents acteurs pour assurer une prise en charge efficace des publics fragiles

- Consolider les partenariats entre les services d'accueil et les dispositifs d'aide.
- Garantir des délais de financement nécessaires au maintien des structures aidantes.
- Subvenir efficacement aux besoins vitaux des personnes les plus vulnérables en développant la coopération entre les acteurs pour l'accès aux aides alimentaire, au logement, à la santé...
- Accompagner et former les professionnels au repérage des situations précaires notamment pour les acteurs en lien direct avec les familles (mairies, écoles, structures d'accueil petite enfance, périscolaires, CSC...).
- Identifier les acteurs pour orienter le public vers les partenaires et structures d'aide aux situations urgentes (AS, éducateurs, protection de l'enfance, associations d'aide alimentaire, vestimentaire, aides aux personnes victimes, notamment de violences intrafamiliales...).
- Déployer les actions intergénérationnelles dans les EHPADs et à domicile pour prévenir et identifier l'isolement et la précarité des séniors.
- Favoriser l'accès à l'information du public allophone par l'orientation vers les dispositifs d'apprentissage de la langue française (FLE dans les écoles et CSC).

ACTIONS TRANSVERSALES

FA transversale 1 : Optimiser l'accès aux informations en ligne

- Répertorier les acteurs et les services dans un référentiel en ligne (exemple Soliguide).
- Pour faciliter l'accès aux informations liées à l'accompagnement aux familles (offre de garde, offres d'emplois, formations, associations et dispositifs d'accompagnement...) pour les professionnels et les usagers.

FA transversale 2 : Animer la CTG

- Consacrer les moyens nécessaires à l'animation de la CTG.
- Mettre en œuvre la gouvernance.
- Etablir régulièrement des points d'étapes sur les évolutions du projet social en mutualisant les informations.
- Organiser des rencontres partenariales régulières autour du projet de services aux familles et des ressources mutualisables.
- Accompagner la transformation des postes de coordination jeunesse en postes de chargés de coopération thématiques CTG et la formaliser.
- Organiser une veille partagée autour des dispositifs de financement et accompagner l'ingénierie.
- Organiser des temps de concertations intercommunaux pour associer l'ensemble des élus à la démarche de coopération à l'échelle communale ou de l'agglomération.
- Informer les acteurs/contributeurs de l'avancement des projets de la CTG (sous forme de newsletter).

VI. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Durée de la convention territoriale globale

La convention territoriale globale sera suivie jusqu'en décembre 2026.

Suivi des actions

Le plan d'actions est contractualisé sous forme de fiches actions permettant d'identifier les objectifs opérationnels et les moyens de leur mise en œuvre.
La coordination du projet repose sur l'identification de chargés de coopération pour le portage des actions à l'échelle de l'agglomération.
Des groupes de travail constitués d'acteurs et d'habitants du territoire concourront à l'animation des projets identifiés dans le cadre du plan d'actions.
Le projet social de territoire fera l'objet d'un suivi régulier par les instances de gouvernance constituées d'élus, de représentants des services des collectivités signataires ainsi que la Caf représentée par le président de son Conseil d'Administration ainsi que son directeur et ses services.
Les projets de la CTG feront l'objet de points avec les Maires et les Directeurs Généraux ou leurs représentants, grâce à l'organisation à minima d'un COTECH et d'un COPIL annuel permettant d'en ajuster le contenu afin de répondre aux évolutions du territoire et aux besoins des familles.

Evaluation

Les actions menées feront l'objet d'évaluations afin de garantir le respect des objectifs fixés et de les faire évoluer conformément aux besoins et aux écarts identifiés.

Continuité de la démarche

La CTG sera reconduite à l'issue de la période de 3 ans, suite à la réactualisation du diagnostic et à l'évaluation du projet.

REMERCIEMENTS

Ce projet de développement social a pu être élaboré en collaboration étroite entre Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et la Caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin (Caf 68).

Le diagnostic du territoire a été établi avec la contribution de l'Agence de fabrique urbaine et territoriale (Afut) grâce à la réalisation :

- D'un diagnostic sociodémographique,
- D'enquêtes auprès des familles, des jeunes et des acteurs sociaux.

La définition des axes prioritaires et les propositions de pistes d'actions repose sur la concertation :

- Des Maires et des élus des communes de l'agglomération en comité de pilotage,
- Des directeurs et administrateurs des services d'accompagnement aux familles en comité technique,
- D'un large panel d'acteurs de l'accompagnement aux familles (structures d'accueil Petite enfance, accueils périscolaires et extrascolaires, centres socioculturels, CCAS, services de santé, associations d'aide, d'insertion et de formation...) à l'occasion d'une journée collaborative.

L'identification des besoins des habitants a pu être renforcée grâce à la participation aux enquêtes par :

- 1888 familles
- 433 jeunes, notamment par le biais d'établissements scolaires et de structures d'accueil.
- 120 professionnels de l'accompagnement aux familles.

Un grand MERCI à tous pour votre participation à l'amélioration de nos services pour les habitants et pour les professionnels qui les accompagnent !

ANNEXES

18 fiches actions

1 diagnostic sociodémographique

3 résultats d'enquêtes :
- Enquête aux familles
- Enquête aux jeunes
- Enquête aux acteurs sociaux

1 glossaire

LES **ANNEXES** SONT
DISPONIBLES SUR

m2A.fr

39 COMMUNES · 280 000 HABITANTS

Baldersheim · Bantzenheim · Battenheim · Berrwiller · Bollwiller · Bruebach
Brunstatt-Didenheim · Chalampé · Dietwiller · Eschentzwiller · Feldkirch
Flaxlanden · Galfingue · Habsheim · Heimsbrunn · Hombourg · Illzach
Kingersheim · Lutterbach · Morschwiller-le-Bas · Mulhouse · Niffer
Ottmarsheim · Petit-Landau · Pfastatt · Pulversheim · Reiningue · Richwiller
Riedisheim · Rixheim · Ruelisheim · Sausheim · Staffelfelden · Steinbrunn-le-Bas
Ungersheim · Wittelsheim · Wittenheim · Zillisheim · Zimmersheim